



DECISION MUNICIPALE N°11 /DM/C/MAT/SIGAM/2024 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/CMAT/CIPM-PCCM/2024 DU 30 MAI 2024 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX (10) LOGEMENTS DE TYPE T2 ET T3 DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE A L'ENTREPRISE ETS MARY ET FILS

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MATOMB

- Vu la constitution ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n°206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès établissements Publics ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu l'Appel d'Offres n°05/AONO/CMAT/CIPM-PCCM/2024 du 30 mai 2024 pour les travaux de construction de dix (10) logements de type T2 ET T3 dans la commune de Matomb, département du Nyong et Kelle, région du centre;
Vu la lettre 24n°6884/L/FEICOM/DG/DPP/SDRTA/SMPP du 26 juillet 2024 du Directeur Général du FEICOM portant transmission de la proposition d'attribution de la CIPM-PCCM à l'Appel d'Offres n°52/AONO/CMAT/CIPM-PCCM/2024 du 30 mai 2024 pour les travaux de construction de dix (10) logements de type T2 ET T3 dans la commune de Matomb, département du Nyong et Kelle, région du centre;

Considérant les nécessités de services ;

DECIDE:

Article 1^{er}. - Est attribué pour compter de la date de signature de la présente Décision à l'entreprise ETS MARY ET FILS, BP: Yaoundé OBOBOGO Tél: Tel : 897 79 00 09 le marché relatif l'Appel d'Offres n°05/AONO/CMAT/CIPM-PCCM/2024 du 30 mai 2024 pour les travaux de construction de dix (10) logements de type T2 ET T3 dans la commune de Matomb Département du Nyong et Kelle, région du centre;

Article 2. - Le montant du marché s'élève à la somme de : 186 568 290 FCFA (cent-quatre-vingt-six million cinq-cent-soixante-huit mille deux-cent-quatre-vingt-dix Franc CFA) toutes taxes comprises pour un délai d'exécution de huit (08) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 2. - La présente décision sera publiée puis communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- Préfet/NK/ERA
- MINMAP
- ARMP/Centre
- Pdu/C/MP/Matomb

Matomb, le 08 OCT 2024

LE MAIRE,
(Autorité contractante)

Le Maire

[Signature]

Ingénieur de Génie Civil